



## Maison vidée avant signature acte succession

Par **Lilly Rose**, le **03/01/2021** à **23:57**

Bonjour,

Suite au décès de ma mère, ma sœur a vidé la maison avant signature de l'acte de succession (estimation des biens meubles à hauteur de 5 % de la valeur de son logement).  
Dois je signer l'acte de succession ?

Merci.

Par **youris**, le **04/01/2021** à **16:08**

bonjour,

votre soeur n'avait pas à vider la maison sans votre accord.

les meubles devaient être partagés entre les héritiers.

si vous n'êtes pas d'accord avec votre soeur, rien ne vous oblige à signer la succession.

salutations

Par **Lilly Rose**, le **04/01/2021** à **17:00**

Un immense merci pour votre réponse qui me soulage énormément. puis je abuser de vos conseils. Que dois-je faire Avec le notaire ? estimation des meubles à hauteur de 5% de la valeur immobilières ?

Par **youris**, le **04/01/2021** à **18:07**

voyez avec votre soeur qui a les meubles pour faire une estimation.

Par **Lilly Rose**, le **04/01/2021** à **18:19**

Merci énormément pour vos conseils et réponse. Un mot simple et unique mais je n en ai pas de autre pour vous exprimer mon soulagement.merci